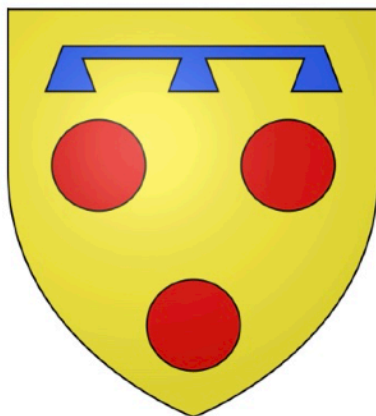


FONDATION



**DU
PATRIMOINE**



**Propriétaires privés de Bléneau
Restaurez votre patrimoine !**

**Appel à projets
Fonds Façades**



Délégation régionale de Bourgogne - Franche-Comté:

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON

Tél 03.80.65.79.93 - Internet: www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org

Pourquoi un fonds façades ?

Les couleurs et les matériaux constituent des éléments remarquables de l'identité architecturale de la Puisaye qui fut la première région productrice d'ocres de France. Les sables ocreux caractérisent les enduits qui colorent les façades traditionnelles de la région. Les nuances sont extrêmement variées : on peut y trouver des terres jaunes, orangées, rouge brun.

Pour valoriser ce patrimoine, pérenniser et transmettre les techniques liées à la chaux et à l'ocre, un « Fonds façades » a été créé par la Commune de Bléneau et la Fondation du patrimoine. Il est destiné à soutenir les propriétaires privés souhaitant restaurer les façades de leur maison.

A qui s'adresse le fonds façades ?

Aux propriétaires : personnes physiques, sociétés transparentes (SCI, SNC, GFR, GFA...) à caractère familial.

Quels sont les projets concernés ?

Ce fonds façades concerne les travaux de restauration des enduits de façades, les travaux sur brique, pan de bois et pierre de taille de bâtiments non protégés au titre des Monuments Historiques situés sur le territoire de Bléneau.

Montant de l'aide accordée

Le montant des aides accordées représentera 20% du montant TTC des travaux dans la limite de 15 000€ TTC soit un maximum de 3000€ de subvention.

D'autre part, l'attribution du label Fondation du patrimoine donne droit à une défiscalisation pouvant représenter 50 à 100% du montant des travaux

Quels sont les critères ?

Les projets présentés, à l'aide du dossier de demande de label de la Fondation du patrimoine, devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Le caractère patrimonial de l'édifice concerné.
- L'utilisation de matériaux traditionnels et leur mise en œuvre conforme.
- La visibilité de l'édifice depuis la voie publique.

Communication

A l'issue des travaux, le bénéficiaire apposera sur l'édifice une plaque mentionnant le soutien de la Fondation du patrimoine, du Conseil départemental et de la Commune.

Modalités d'attribution

Les projets seront proposés, examinés et soumis à l'approbation de l'Architecte des bâtiments de France de l'Yonne.

Constitution du dossier

Le formulaire de demande de label est disponible en mairie ou sur demande à la Fondation.

Attention : les travaux ne pourront débuter qu'après l'octroi du label par la Fondation du patrimoine.

Délégation régionale de Bourgogne-
Franche-Comté:

88 rue Jean-Jacques Rousseau

BP 25105 21051 DIJON

Tél 03.80.65.79.93

Internet: www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org

FONDATION

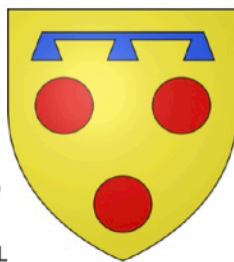


DU
PATRIMOINE



l'Yonne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



**Ce dispositif est mis en place en partenariat avec la
Commune de Bléneau, la Fondation du patrimoine
et le Conseil Départemental de l'Yonne.**



